



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Grand Prix de La Décoration Végétale 2008

BULLETIN D'INSCRIPTION



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Grand Prix de La Décoration Végétale BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à :

PROMOJARDIN

11, villa brune – 75014 PARIS

tél. : 01 45 43 25 25 – promojardin@promojardin.com

Avant le 20 juillet 2008

IDENTITE DU POINT DE VENTE :

CATEGORIE :

- < 1.500 m
 1.500 à 4.000 m²
 4.000 à 6.000 m²
 > 6.000 m²

Nom:

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville.....

Nom du directeur du point de vente.....

Nom du responsable délégué au concours

Tél :

Télécopie :

E.mail :

Fait à

Le

Signature et cachet du responsable

Association loi de 1901

11, Villa Brune 75014 Paris • Tél. 01.45.43.25.25 • Fax 01.45.43.50.79

Site : www.promojardin.com • Email : promojardin@promojardin.com



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Annexe 1

Informations particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du jury

Joindre, en complément de ce dossier, une présentation exhaustive de vos aménagements végétaux accompagnée de visuels des abords extérieurs de votre point de vente.

Cette présentation doit permettre de juger de la qualité du candidat.
Pour cela, présentez chaque élément de votre décor avec une ou plusieurs photos de vos aménagements en expliquant leurs caractéristiques :

- L'intégration de ces aménagements dans l'animation de votre point de vente
- La motivation du magasin (objectifs recherchés, utilisation, démonstration...)
- La composition de cet aménagement
- La ou les thématiques choisies
- L'évolution et le renouvellement du décor végétal au fur et à mesure de la saison
- L'intégration de ces aménagements dans le paysage du point de vente
- La prise en compte des contraintes environnementales de votre site

Les 2 pages suivantes sont conçues pour cette présentation.
Imprimez autant de fiches que nécessaire.

Les dossiers seront étudiés selon 3 critères :

- L'esthétisme du cadre extérieur
- Les choix effectués pour la décoration végétale
- L'intérêt pédagogique pour les consommateurs.

(le détail de ces critères vous est présenté en annexe, dans le règlement du concours)

Association loi de 1901

11, Villa Brune 75014 Paris • Tél. 01.45.43.25.25 • Fax 01.45.43.50.79

Site : www.promojardin.com • Email : promojardin@promojardin.com



PROMOJARDIN

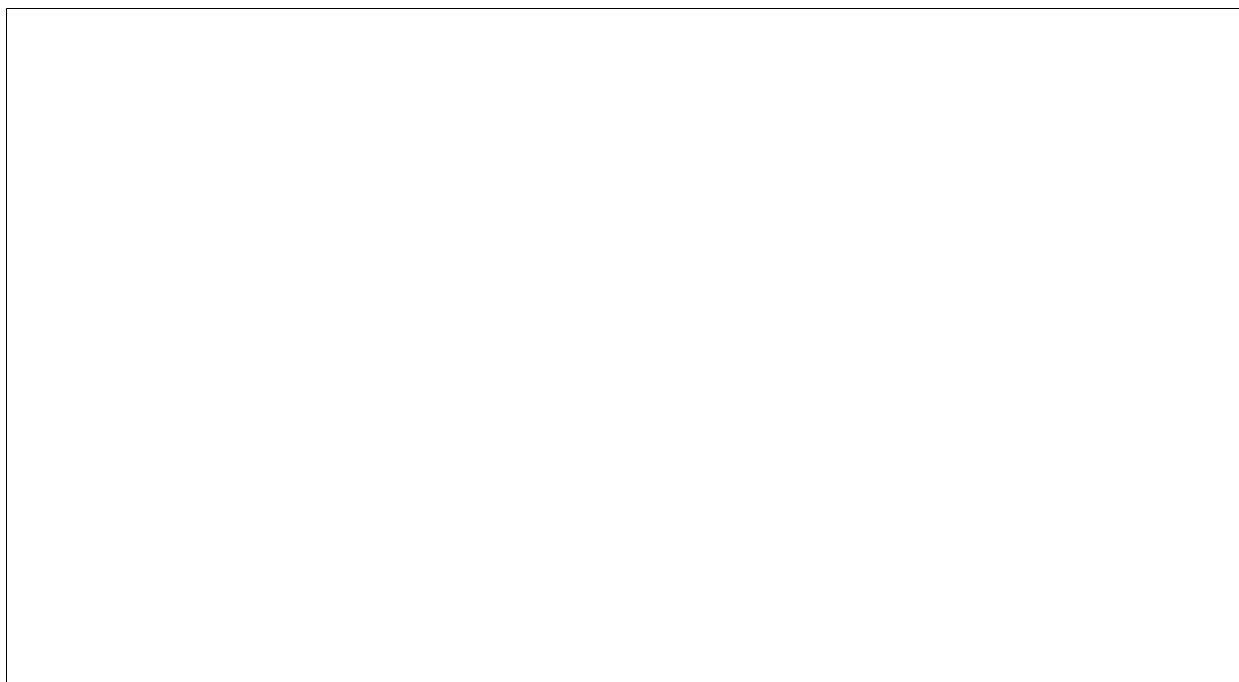
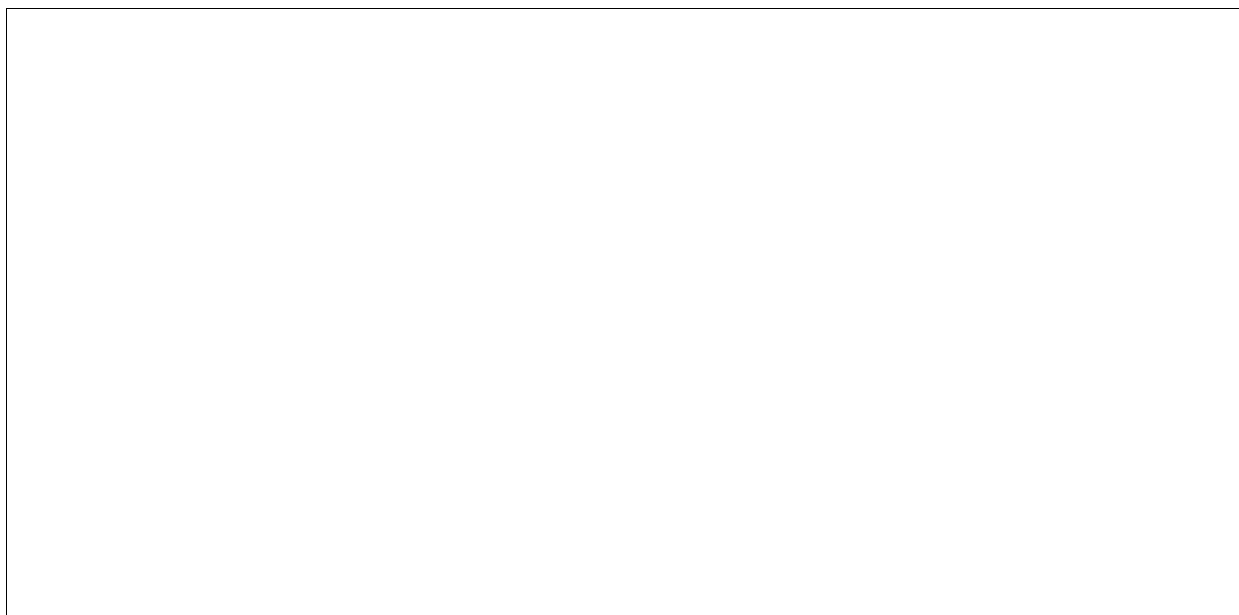
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Photos





PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Description de l'aménagement



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Grand Prix de La Décoration Végétale 2008

REGLEMENT DU CONCOURS



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Règlement du Grand prix de la décoration végétale

Organisé par Promojardin

Article 1 : Objet du concours

Promojardin au travers de sa commission Végétal & Décoration souhaite aider les points de vente dans leur rôle de « d'initiateur d'idées ». Transmettre, faire rêver, mettre en scène et inciter le consommateur à jardiner passe au préalable par un cadre extérieur végétalisé.

C'est pourquoi, Promojardin organise le premier **Grand prix de la décoration végétale** pour les points de vente distribuant des végétaux

Article 2 : L'organisateur

Promojardin.

11 villa Brune 75014 PARIS

La commission Végétal & Décoration prend en charge l'organisation et le suivi du Grand prix. Le CNVVF¹ s'associe dans la mise en place du jury de sélection dans un but de neutralité et de transparence. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie globale de promotion du végétal de VAL'HOR².

Article 3 : Les participants :

Sont invités à concourir l'ensemble des points de vente distribuant du végétal en France métropolitaine.

¹ CNVVF : Comité des Villes et des Villages Fleuris

² Val'Hor, association française pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture et du paysage

Association loi de 1901

11, Villa Brune 75014 Paris • Tél. 01.45.43.25.25 • Fax 01.45.43.50.79

Site : www.promojardin.com • Email : promojardin@promojardin.com



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Article 4 : Les Modalités de participation

4-1 Dossier de participation

Le jury ne pénétrera pas dans le magasin. Le point de vente sera jugé sur un espace permanent extérieur.

L'attribution du Grand Prix s'effectue sur la base des éléments d'appréciation, des critères et du dossier de candidature définis en annexe du présent règlement.

Les dossiers de candidatures retenus par les points de vente organisés sous enseigne ou groupement ou par les points de vente indépendants devront être adressés à PROMOJARDIN

4-2 Catégories

4 catégories sont retenues en fonction de la surface de vente :

- < 1.500 m²
- 1.500 à 4.000 m²
- 4.000 à 6.000 m²
- > 6.000 m²

Les points de vente organisés sous enseigne ou groupement se chargeront de pré sélectionner au maximum 3 candidats par catégorie.

4-3 La sélection des lauréats

I- Un pré engagement des centrales et des magasins indépendants.

Les enseignes ou magasins indépendants devront se pré inscrire auprès de Promojardin pour pouvoir participer.

Un maximum de 12 magasins par enseigne ou groupement

Les enseignes pourront alors choisir jusqu'à 12 magasins qui concourront en fonction de leur catégorie. La méthode de sélection des points de ventes participant (proposition ou concours interne) est laissé au libre choix de l'enseigne.

II- Envoi des dossiers de participation à PROMOJARDIN

Chaque magasin participant devra transmettre au comité de sélection un dossier de participation avec des photos de présentation. Ce dossier doit permettre de juger de la qualité du candidat.

Association loi de 1901

11, Villa Brune 75014 Paris • Tél. 01.45.43.25.25 • Fax 01.45.43.50.79

Site : www.promojardin.com • Email : promojardin@promojardin.com



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

III- Une sélection des lauréats en 2 phases

1^{ère} phase : une pré sélection par le jury

Au mois de juillet, 1 jurys de 8 personnes jugeront les dossiers de candidature reçus et effectueront une pré sélection en retenant au plus 6 dossiers de candidature par catégorie, soit un total de 24 dossiers, pour la deuxième phase du concours. Pour garantir une totale impartialité, les jurys ne seront pas composés de membres de PromoJardin. Il n'y aura pas de nombre minimum de dossiers à retenir. La qualité des dossiers candidats devra être suffisante.

2^{ème} phase : visite des sites retenus en phase 1 et sélection des lauréats

Au mois de septembre ; chaque site retenu en phase 1, fera l'objet d'une visite approfondie par le jury qui désignera au plus 3 lauréats par catégorie. Les membres du jury examineront les différents aspects des dossiers. Les visites seront programmées et les responsables des magasins informés. Si l'une des catégories ne présentait pas suffisamment de dossiers retenus, le nombre de lauréats initialement fixé à 3 sera réduit en conséquence.

Article 5 : Le Trophée

Un trophée sera remis aux lauréats de chaque catégorie ainsi qu'un prix pour les dauphins au salon du végétal. Les directeurs ainsi que les responsables délégués au concours des 12 points de vente se verront inviter au Salon du Végétal pour recevoir leur trophée.

Pour récompenser les 12 lauréats, parallèlement, PromoJardin organisera un plan média avec ses partenaires pour communiquer les résultats du concours.

Pour mettre en avant leur prix, chaque point de vente se verra remettre un panneau mentionnant le classement et l'année du Grand Prix.



PROMOJARDIN

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU JARDINAGE,
DE L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Guide d'appréciation du jury

Ce guide a pour objectif d'orienter les points de vente dans leur démarche

Cadre extérieur : **30%**

- Propreté des abords (Parking, chariots, entrée...)
- Qualité et entretien du patrimoine végétal (état des végétaux, taille réalisée...)
- Qualité de l'infrastructure générale (revêtement, présence de poubelle, chariots en fonctionnement...)

Décoration végétale **45%**

- Importance et répartition de la décoration végétale
- Saisonnalité et pérennité des décorations florales
- Originalité, harmonie et qualité esthétique des compositions (Choix des produits : végétal et contenants, Choix des couleurs, Cohérence des associations)
- Diversité variétale
- Adaptation et intégration aux contraintes du site et à l'environnement extérieur du point de vente (climat, sol, ensoleillement, sécheresse...)
- Composition et cohérence avec l'offre du point de vente

Intérêt pédagogique **25%**

- Transposition au particulier
- Sensibilisation au développement durable
- Information pédagogique (choix des produits, entretien nécessaire, facilité de mise en œuvre, balisage...)

Association loi de 1901

11, Villa Brune 75014 Paris • Tél. 01.45.43.25.25 • Fax 01.45.43.50.79

Site : www.promojardin.com • Email : promojardin@promojardin.com